



LES ATTAQUES

Fiche d'inscription : Médiathèque

Vous êtes :

- Adulte
- Parent ou responsable légal et vous souhaitez inscrire vos enfants
- Les deux (vous vous inscrivez ainsi que vos enfants)

Dans tous les cas, merci de fournir :

- Une pièce d'identité (*livret de famille pour les enfants n'ayant pas de carte d'identité*)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- *Pour les habitants extérieurs à la commune* : le reçu de la cotisation réglée en mairie.

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse Postale :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone Portable :

E-mail :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des modalités de prêt des documents et accepter le règlement intérieur de la médiathèque.

Date.....

Signature :



LES ATTAQUES

votre (vos) enfant(s)

➤ Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Fille Garçon

➤ Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Fille Garçon

➤ Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Fille Garçon

➤ Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Fille Garçon

➤ Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Fille Garçon

Autorisation parentale (pour les moins de 18 ans)

Je soussigné(e)....., père, mère ou tuteur de le ou les enfant(s) inscrit(s) ci-dessus, accepte son ou leur(s) inscription(s) à la médiathèque. Je le ou les autorise(nt) à emprunter des documents et après avoir pris connaissance du règlement intérieur, me déclare responsable de ses ou de leurs choix.

Date :

Signature :

Ces informations ne sont accessibles qu'au personnel de la médiathèque. Toute personne faisant l'objet, d'une inscription sur un fichier peut obtenir communication des informations le concernant et les faire rectifier après avoir justifié de son identité. Les informations concernant le prêt disparaissent après la restitution des documents, celles concernant l'emprunteur sont conservées tant qu'il utilise le service du prêt. L'établissement de ce fichier tient compte de la loi n° 73-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à cette loi, une déclaration a été faite à la Commission informatique et Liberté (CNIL).